

Le décret du 22 brumaire an II (12 novembre 1793) avait créé le département de la Loire démembré de celui de Rhône-et-Loire. Feurs, par sa position centrale, fut choisi pour recevoir l'administration du département et le tribunal révolutionnaire.

Les arrêtés des différentes administrations se signalèrent alors par la bizarrerie et l'exagération de leurs arrêtés. En voici un exemple, en date du 8 nivôse an II (28 décembre), que nous offre le district de Saint-Etienne : « Considérant que le luxe des jardins où l'art étouffe la nature, proscriit les productions utiles et précieuses, pour couvrir de fleurs stériles une terre qui prodigue à regret ses sucs nourriciers pour des plantes qui ne sont destinées qu'à caresser voluptueusement, par la douce odeur qu'elles exhalent, les sens blasés du riche ;

« Que le républicain ne doit avoir d'autres jardins que ceux de la nature ;

« Il est enjoint à tous ceux qui sont propriétaires de parterres, de jardins, etc., d'y semer du blé de maïs. »

récompenses, à l'opinion. Le bissexe fut appelé Jour de la Révolution. Chaque mois comprenait trois décades, dont chaque jour prenait le nom de son rang d'ordre. Le décadi était le jour du repos.

Cette institution a été réprouvée à cause de l'époque où elle fut formée et des hommes qui y avaient contribué, mais elle était au nombre des bonnes institutions que nous devons à la révolution et méritait de la part du législateur un plus mûr examen. Napoléon, par son décret du 22 fructidor an XIII, l'a sacrifiée à quelques exigences. Il est cependant à désirer qu'un gouvernement plus éclairé sur cette matière, tout en respectant les idées religieuses, comprenne qu'il est temps de réformer le calendrier, pour faire disparaître l'inégalité bizarre des mois, faire correspondre l'année usuelle avec le cours du soleil, et, enfin, mettre en rapport le temps avec le système décimal. C'est à un homme comme M. Arago, aussi bien placé par le rang qu'il occupe à la Chambre que par celui qu'il a acquis dans la science sans s'arrêter aux motifs exprimés par le célèbre Laplace, qu'il appartient de poursuivre le travail du savant Romme et de provoquer cette amélioration utile.